
* *Action 2000* a été transmis à un vaste éventail d'organismes autochtones de tous les coins du Canada. Le ministre et les hauts-fonctionnaires du Ministère ont discuté de plusieurs des enjeux de DD traités dans la stratégie avec les représentants de groupes autochtones pendant les années 1996 et 1997.

Des consultations par écrit ont été menées auprès des :

- (1) gouvernements provinciaux;
- (2) groupes environnementaux;
- (3) membres du secteur de l'industrie;
- (4) membres du secteur des affaires;
- (5) chefs de mission à la retraite;
- (6) particuliers intéressés par la question.

*L'examen d'*Action 2000* par le grand public a débuté en février, avec la création du site web de développement durable du MAECI, où ont été publiées diverses versions du document.

Action 2000 constitue un premier cadre pour l'application des principes du développement durable aux secteurs d'intérêt du Ministère. Les suggestions de l'ensemble de la collectivité, recueillies dans le cadre de la consultation, ont permis de renforcer ce cadre en adoptant une démarche plus intégrée pour l'atteinte des objectifs immédiats du Ministère. Elles ont aussi fait ressortir la nécessité d'élaborer une stratégie fédérale de développement durable précisant à la fois les responsabilités interministérielles et les responsabilités partagées des secteurs public et privé quant à l'élaboration et à la mise en oeuvre continues des objectifs à long terme.